

La FINMA lance le régime des petites banques et concentre l'activité d'audit: Prise de position claire d'EXPERTsuisse par rapport à l'orientation stratégique de la FINMA

Le 13 juillet dernier, l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA a communiqué son orientation stratégique. Elle concrétise le régime des petites banques qu'elle avait annoncé et démarre une phase pilote en ce sens. Les établissements qui y prennent part ont une capitalisation clairement au-dessus de la moyenne et disposent de liquidités importantes. C'est pourquoi ils bénéficient d'un régime réglementaire dont la complexité est nettement réduite. La FINMA aligne aussi plus fortement l'audit prudentiel fourni par les sociétés d'audit sur les risques. Elle a pour cela révisé la circulaire correspondante. Vous trouverez les détails dans le communiqué de presse de la FINMA.

En Suisse, le système de surveillance des marchés financiers repose sur une forte implication des sociétés d'audit. Celles-ci se situent à la croisée entre les établissements audités, la FINMA et l'ASR. Pour que les sociétés d'audit répondent aux attentes et puissent assumer leur part de responsabilité, elles doivent pouvoir participer à la définition des paramètres essentiels (quoi, quand et comment) de l'audit prudentiel. EXPERTsuisse s'engage activement en faveur des intérêts des sociétés d'audit et soutient le système de surveillance des marchés financiers éprouvé et performant en Suisse. Lire en exclusivité un extrait de la brochure annuelle 2018 dans lequel Thomas Romer, président du domaine professionnel Marché financier, présente la prise de position d'EXPERTsuisse (uniquement en allemand, traduction en cours).

Lien(s) et téléchargement(s)

- [Communiqué de presse de la FINMA](#)
- [Vorabdruck aus der Jahresbroschüre 2018: Zusammenspiel der dualen Finanzmarktaufsicht auf dem Prüfstand](#)